

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le 30 MAI 2007

2007 00417

ARRETE
du

DSOL

**portant fixation des prix de journée hébergement et dépendance 2007 de la Maison de
Retraite « Saint Jean de Dieu » à SENTHEIM**

VU les Codes de la Santé Publique de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et
notamment l'article 45 ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pour l'exercice budgétaire 2007, les classes 6 nettes pour les sections hébergement et dépendance sont respectivement fixées à :

- Hébergement : 94 506,19 €
- Dépendance : 16 165,92 €

ARTICLE 2:

Hébergement :

Les Prix de Journée applicables à la Maison de Retraite « Saint Jean de Dieu » à SENTHEIM sont fixés à compter 1^{er} janvier 2007 à :

- Résidants de plus de 60 ans : 44,04 €
- Résidants de moins de 60 ans : 51,57 €

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement ci-dessus mentionné diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

Dépendance :

Tarifs	Dont pris en charge par l'APA
GIR 1-2 : 11,86 Euros	GIR 1-2 : 8,67 Euros
GIR 3-4 : 7,54 Euros	GIR 3-4 : 4,35 Euros
GIR 5-6 : 3,19 Euros	GIR 5-6 : Néant

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT

EXCUTOIRE

DATE

- 1 JUIN 2007
= 6 JUIN 2007

Président du Conseil Général
et par délégation



La Secrétaire Générale
Personne à contacter : personnes handicapées
et : communication

Sophie DINTINGER

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER